

Conditions générales de vente

1- Présentation

L'ENFI est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 19 rue des Capucines, 75001 Paris (France). L'ENFI développe, propose et dispense des formations en présentiel intra et inter entreprise, des formations diplômantes ainsi que des rencontres ou conférences.

2- Objet - champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent à toutes les offres de services ENFI relatives à des commandes passées auprès de l'ENFI pour tout client (ci-après Client).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'ENFI, prévaloir sur les CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'ENFI ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'ENFI, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de service à ses besoins.

3- Dispositions communes aux formations

3-1 Documents contractuels

Pour les actions de stages et formations diplômantes, une convention établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est retourné par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation

3-2 Conditions financières

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix des stages et formations diplômantes, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client s'il en demande la prise en charge.

3-3 Remplacement d'un participant

L'ENFI offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnités jusqu'à 24 heures ouvrées avant le début de la formation. Passé ce délai, l'intégralité du coût de la formation est dû.

3-4 Insuffisance du nombre de participants à une session «inter-entreprises»

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une session de formation, l'ENFI se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnité. Il sera proposé par l'ENFI une nouvelle planification dans les meilleurs délais, sous réserve que le nombre requis d'inscriptions soit atteint. A défaut l'ENFI se réserve le droit d'annuler la session.

4- Dispositions applicables à l'ensemble de l'offre de service ENFI

4-1 Modalités de passation de commandes

L'offre de service est réputée acceptée dès la réception par l'ENFI d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client dans un délai d'un mois à compter de l'émission du bon de commande.

La signature d'un bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.,.

4-2 Facturation-règlement

4-2.1 Prix de la prestation

Principes généraux

Tous les prix sont exprimés en euros («opération exonérée de TVA en application des dispositions de l'article 261 4. 4^oa du CGI »). Ils comprennent les frais pédagogiques et les supports remis aux participants. Ils ne comprennent pas les frais de transport, l'hébergement et la restauration des stagiaires. Dans certains cas spécifiques, ils ne comprennent pas non plus les éventuels taxes, droits de douane ou importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé qui seront à la charge du Client, sauf convention contraire.

Cas de session dite « intra » organisée pour le compte d'un commanditaire

Dans cette situation, les prix ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de restauration du (ou des) formateurs ainsi que les frais éventuels de location de salle qui seront facturés en sus de la prestation pédagogique et sur production de justificatifs.

4-2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués par le Client aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué au plus tard 30 jours à compter de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par chèque et virement bancaire ;
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, l'ENFI pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver les droits d'accès sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. L'ENFI aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et

obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'ENFI.

4-3 Limitation de responsabilité de l'ENFI

La responsabilité de l'ENFI ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des accès privatifs ou toute cause étrangère à l'ENFI. Dans le cas de sessions e-learning, la responsabilité de l'ENFI ne peut en aucun cas être engagée si les conditions de configuration technique minimale requise ne sont pas respectées.

Quel que soit le type de prestation, la responsabilité de l'ENFI est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de l'ENFI est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas la responsabilité de l'ENFI ne saura être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

4-4 Cas de force majeure

L'ENFI ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'ENFI, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ENFI.

4-5 Propriété intellectuelle

L'ENFI, ses partenaires ou formateurs sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle des formations qu'elle propose à ces Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus, supports pédagogiques quelle que soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par l'ENFI pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'ENFI. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de l'entreprise du Client sans accord express de l'ENFI.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L122-4 et L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession, ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation totale ou partielle des contenus de formation, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et support utilisé.

En tout état de cause l'ENFI demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez les Clients.

4-6 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'ENFI au Client. L'ENFI s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les utilisateurs.

4-7 Communication

Le Client accepte d'être cité par l'ENFI comme Client de ses offres de services, aux frais de l'ENFI. L'ENFI peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

4-8 Protection des données à caractère personnel

Conformément à la Loi dite « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les clients sont informés que les données à caractère personnel les concernant, collectées par l'ENFI, Responsable de traitement (4 quai de Bercy – 94224 CHARENTON CEDEX), font l'objet d'un traitement informatique.

Ces données peuvent être utilisées à des fins de gestion administrative et commerciale, et sont notamment nécessaires pour l'inscription à la formation, ainsi que la bonne exécution et le suivi de celle-ci. Lorsque les coordonnées collectées sont utilisées à des fins de prospection commerciale, les personnes en sont informées lors de la collecte et peuvent s'y opposer. Par ailleurs, il est rappelé que les personnes inscrites lors des formations proposées disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles, ainsi que d'un droit d'opposition, pour motif légitime, au traitement de leurs données personnelles. Ils peuvent par ailleurs s'opposer, à tout moment et sans justification particulière, au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier à ENFI - Département CNIL- 4, quai de Bercy-94224 Charenton Cedex.

4-9 Droit applicable - Attribution de compétences

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'ENFI à l'occasion d'une exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Paris.